## RESOLUTION SUR LA SITUATION AU RWANDA

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa soixante-deuxième session ordinaire du 21 au 23 juin 1995, à Addis-Abéba, Ethiopie,

<u>Ayant examiné</u> le rapport du Secrétaire Général sur la situation au Rwanda, Doc/CM/1884 (LXII) C,

<u>Ayant entendu</u> la déclaration du Ministre des Affaires Etrangères de la République du Rwanda;

<u>Ayant pris note</u> du rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur la MINUAR en date du 4 juin 1995, et des résolutions du 9 juin 1995 adoptées par le Conseil de Sécurité,

<u>Notant avec satisfaction</u> les mesures et initiatives que le Gouvernement du Rwanda prend pour garantir la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire national,

Exprimant sa profonde préoccupation devant l'infiltration continue d'armes dans la région et les incursions armées qui en résultent au Rwanda et <u>ayant présent à l'esprit</u> les récents incidents survenus lors de la fermeture du camp de personnes déplacées de Kibeho pendant lesquels beaucoup de civils innocents ont perdu la vie;

<u>Conscient</u> du fait que la présence des réfugiés dans les pays voisins continuent d'être un problème non seulement pour les pays d'asile mais également pour le Gouvernement du Rwanda,

<u>Notant avec satisfaction</u> la généreuse hospitalité des pays voisins, notamment le Zaïre, la Tanzanie et le Burundi qui ont accueilli près de 2 millions de réfugiés rwandais qui ont fui leur pays à la suite de la guerre,

<u>Se félicitant</u> du rôle humanitaire joué par les Nations Unies, les autres Organisations internationales et les Organisations non gouvernementales au Rwanda et dans les pays d'asile;

<u>Rappelant</u> la convocation du Sommet régional de Nairobi le 7 janvier 1995 visant à trouver des solutions durables au problème du Rwanda;

<u>Exprimant sa gratitude</u> aux pays africains qui ont généreusement fourni des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR);

- 1. PREND NOTE du rapport du Secrétaire Général et lui demande de poursuivre les efforts en vue de contribuer à la restauration d'une paix durable au Rwanda;
- 2. EXPRIME son indignation contre le génocide et les massacres perpétrés au Rwanda d'avril à mi-juillet 1994 et CONDAMNE les commanditaires et auteurs de ce crime contre l'humanité, unique en son genre dans l'histoire de l'Afrique et du monde entier au cours de ce dernier demi-siècle;
- 3. REAFFIRME son soutien aux conclusions du Sommet régional de Nairobi du 7 janvier 1995 et LANCE UN APPEL à toutes les parties concernées en particulier les Nations Unies et le HCR pour qu'elles assurent la mise en oeuvre urgente des résultats dudit Sommet;
- 4. EXPRIME son soutien sans réserve à la résolution 978 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui demande que toutes les personnes suspectées d'implication dans les massacres et le génocide d'avril-juillet 1994 soient arrêtées et jugées;
- DEMANDE à l'OUA et aux pays africains d'apporter leur pleine coopération au Tribunal international pour le Rwanda et de fournir au Gouvernement du Rwanda le personnel requis pour faciliter le processus de jugement de tous les suspects;
- 6. EXPRIME SA GRATITUDE aux pays voisins qui en dépit de leurs propres problèmes continuent à offrir l'hospitalité aux réfugiés rwandais;

- 7. PRIE INSTAMMENT les Nations Unies et la Communauté internationale de continuer à prendre les mesures nécessaires, y compris le soutien logistique et financier aux pays d'asile (en particulier le Zaïre, la Tanzanie et le Burundi) afin de leur permettre d'entreprendre la séparation des milices et des anciens soldats d'avec les réfugiés bona fide dans les camps;
- 8. INSISTE auprès des organismes et pays donateurs afin que ces fonds annoncés lors de la Table ronde de Genève du 18 au 19 janvier 1994 pour la reconstruction et la réhabilitation du Rwanda soient débloqués entièrement et rapidement;
- 9. EXHORTE les pays de la région à continuer à lutter contre les infiltrations illégales d'armes, ce qui permettra de mettre fin à la situation générale d'instabilité et de déstabilisation dans la région;
- 10. EXHORTE le Gouvernement rwandais à poursuivre ses efforts visant à créer des conditions propices au retour de Rwandais qui ont trouvé refuge dans les pays voisins notamment en Tanzanie, au Burundi et au Zaïre;
- 11. SE FELICITE du rôle exemplaire joué par les forces africaines de la MINUAR et LANCE UN APPEL aux pays fournissant des troupes pour qu'ils continuent à apporter leur assistance cruciale au Gouvernement du Rwanda dans le cadre du mandat révisé de la MINUAR II;
- 12. FELICITE le Président en exercice de l'OUA, S.E. le Président Ben Ali et le Secrétaire Général de l'OUA, S.E. Dr. Salim Ahmed Salim pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés dans le cadre de la recherche d'une solution pacifique et durable à la crise du Rwanda;
- 13. EXPRIME SA GRATITUDE aux organisations humanitaires internationales, y compris les ONG pour le rôle qu'elles jouent dans la satisfaction des besoins des réfugiés ainsi que des rapatriés et des personnes déplacées au Rwanda;

14. DEMANDE au Secrétaire Général de continuer à suivre de près l'évolution de la situation au Rwanda et d'en faire rapport à la prochaine Session du Conseil des Ministres.